

Embargo jusqu'au 14.03.2012 11h

Delémont, le 14 mars 2012

Communiqué de presse

Nouveau coup de pouce pour les étudiant-e-s jurassien-ne-s

Une nouvelle fondation destinée à donner un coup de pouce aux étudiant-e-s domicilié-e-s dans le canton du Jura a vu le jour grâce à la volonté et à la générosité de sa fondatrice, feu Mme Henriette Nicolet-Burgagni, ancienne habitante de Delémont. Les premiers subsides seront accordés pour l'année de formation 2011-2012. Les demandes doivent parvenir à la fondation jusqu'au lundi 30 avril 2012. Seront pris en considération la situation financière de la personne en formation mais aussi des projets de formation particuliers.

Les étudiant-e-s domicilié-e-s dans le canton du Jura dont la situation financière met en péril l'accomplissement ou la poursuite d'une formation (après la scolarité obligatoire) peuvent dès à présent faire appel à la fondation Henriette Nicolet-Burgagni (FHNB). Pour obtenir une bourse de la fondation, il n'est pas indispensable d'avoir obtenu une aide cantonale.

Les demandes pour l'année de formation 2011-2012 doivent être adressées à la fondation jusqu'au **lundi 30 avril 2012** au moyen du formulaire téléchargeable sur le site internet de la fondation :

www.fhn.ch.

Selon la volonté de sa fondatrice, c'est principalement la situation financière qui sera déterminante pour pouvoir bénéficier d'une bourse. La fondation s'adresse à toutes les personnes domiciliées dans le canton du Jura sans distinction de religion et de nationalité. Madame Nicolet-Burgagni a par ailleurs conçu sa fondation de manière à permettre l'octroi de bourses aussi pour des formations non reconnues par le canton (par ex. certaines formations artistiques ou à l'étranger) ou lorsque d'autres conditions liées à la personne ne permettent pas au canton d'intervenir.

Mme Henriette Nicolet-Burgagni est née à Delémont en 1921 et est décédée en 2008. Etant jeune, elle aurait souhaité faire des études lui permettant d'enseigner. Elle exercera ce métier sur la fin de sa carrière professionnelle seulement en effectuant des remplacements. N'ayant pas d'héritiers directs, elle a institué la constitution de la fondation qui porte son nom.

Pour les prochaines années de formation, les demandes devront être déposées jusqu'à la fin du mois de novembre et seront traitées jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Les informations utiles seront publiées sur le site de la fondation.

Personnes de contact:

*Ernest Borruat, Président du conseil de fondation, 032 423 21 52, contact@fhn.ch
Patricia Voisard, Membre du conseil de fondation, 032 420 54 40, patricia.voisard@jura.ch*